



CONVENTION DE SEQUESTRE

Les soussignés,

Monsieur Joseph FERRAYE, de nationalité libanaise, né le 7 septembre 1944 à BEYROUTH (Liban), demeurant à 06270 VILLENEUVE-LOUBET, Résidence Montfleuri, Bt K1, avenue de la Bermone,

et

la société HOLDING FINANCIERE DE GESTION ET DE PARTICIPATION BCS FINANCE S.A., ayant son siège social à SION (Valais - Suisse), ici représentée par Monsieur André SANCHEZ en sa qualité d'administrateur, gérant unique,

constituent Maître Pierre MOTTU, Notaire à GENEVE, qui accepte, comme séquestre de la présente enveloppe.

La mission du séquestre sera de faire déposer l'acceptation et l'offre irrévocable de cession de droits litigieux au rang de ses minutes, par tous clercs de son Etude, dès réception des fonds couvrant le prix mentionné à l'offre irrévocable de cession de droits litigieux et les frais et honoraires de Maître Pierre MOTTU, Notaire, ainsi que les droits d'enregistrement.

Il ne sera pas délivré de copie de ce séquestre.

Liste des documents contenus dans cette enveloppe:

Convention (1) - Offre A (2) - Acceptation (3)  
Selon mention manuscrite faite sur la 1ère convention de séquestre identique, établie le 12.12.1995/bw et signée le 08.01.1996 à Genève

Fait à Lausanne chez Maître G. Girard  
le 12.01.96

J. Ferraye



Photocopie certifiée conforme à l'original  
Genève, le 24 JAN 1996

19/1/96  
[Signature]